

RAPPELS DE SAISON

ABRIS D'AUTO

En raison de la présence de neige, le conseil municipal a modifié la date limite pour enlever les abris d'auto saisonniers (tempo) au plus tard le 9 mai. Notez que l'ossature de l'abri doit être également enlevée.

VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

Nous vous rappelons qu'une fosse septique doit être vidangée à tous les deux (2) ans pour une résidence occupée de façon permanente. De plus, il est obligatoire de transmettre à la ville votre certificat de vidange afin que nous puissions faire un suivi adéquat de cette opération pour votre propriété.

NUMÉRO CIVIQUE

Il est très important que votre numéro civique soit affiché de façon à être clairement lu de la rue. Votre numéro civique permet aux services municipaux et plus important aux services d'urgence (police, pompier, ambulance) de trouver votre propriété rapidement.

PERMIS

Nous rappelons qu'il est très important d'obtenir un permis pour vos constructions, vos rénovations ou l'aménagement de vos bâtiments accessoires (garage, remise, piscine, etc...). Ce permis vous assurera que votre projet est conforme aux normes municipales et pourrait vous éviter plusieurs désagréments lors de la confection de documents légaux ou de la vente de votre propriété.

VENTE DE GARAGE

Comme par le passé, les ventes de garage seront autorisées sur le territoire de Prévost seulement, entre 8 h et 20 h, lors des fins de semaine suivantes : **SAMEDI ET DIMANCHE : 3-4 MAI, 14-15 JUIN ET 20-21 SEPTEMBRE**

Avis public



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 309-11

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 309, TEL QU'AMENDÉ

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2008, le conseil municipal a adopté le règlement 309-11 intitulé : « Amendement au règlement de zonage 309, tel qu'amendé » (Coupe d'arbres).

Ce règlement est entré en vigueur le 19 mars 2008 après avoir reçu l'approbation de la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord, en vertu d'un certificat de conformité, tel que prévu, par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et peut être consulté à la mairie de Prévost, sise au 2870, boulevard du Curé-Labelle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 17^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE HUIT (2008).

Me Laurent Laberge, avocat
Greffier

RAPPEL – 2E VERSEMENT – COMPTE DE TAXE

Date limite : 15 mai 2008

Nous rappelons à tous les nouveaux propriétaires de nous informer pour tout changement d'adresse.

Pour information : 224-8888 poste 225

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES

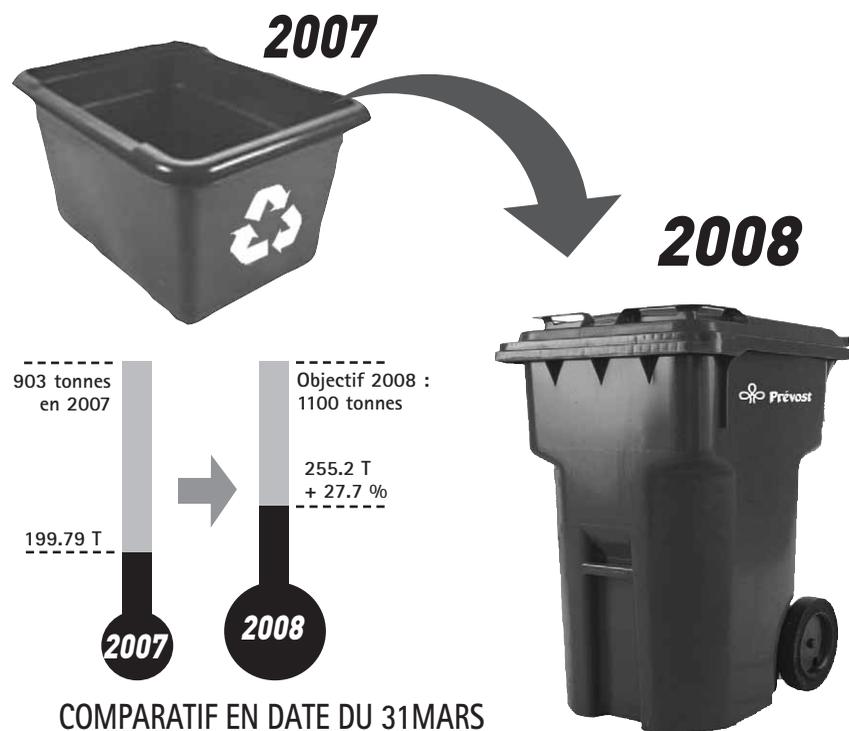
12 AU 18 MAI 2008

- 14 MAI À 19 H
SOIRÉE D'INFORMATION
« parent-guide parent-complice »
- 13 MAI À 13 H 30 et 19 H / MÉDITATION
- 17 MAI À 10 H / CONTE POUR ENFANT
- 17 MAI DE 10 H À 14 H / PORTE OUVERTE
À LA MAIRIE



Information : 450-224-8888 ext. 252

COMPARATIF DU TONNAGE DE RECYCLAGE RAMASSÉ

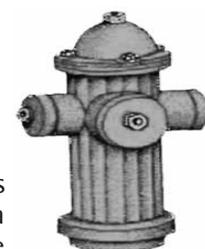


AVIS IMPORTANT



Réseaux d'aqueduc

Inspection des bornes-fontaines et rinçage unidirectionnel



La Ville de Prévost tient à informer tous les citoyens raccordés au réseau d'aqueduc, qu'elle procédera à des travaux d'inspection des bornes-fontaines et de rinçage unidirectionnel des trois (3) réseaux d'aqueduc sur son territoire. Les travaux seront effectués de nuit, entre 22 h et 7 h, du lundi au vendredi, selon le calendrier suivant :

Réseau d'aqueduc	Date des travaux
Domaine Laurentien Et Clos-Prévostois	Du 21 avril au 9 mai 2008
P.S.L. (Prévost-Shawbridge-Lesage)	Du 5 mai au 23 mai 2008
Lac Écho	Du 19 mai au 30 mai 2008

Au cours de ces périodes, les travaux pourraient affecter l'aspect visuel de l'eau. Si tel est le cas, nous vous demandons de suivre la procédure suivante :

Procédure à suivre

Si vous constatez que l'eau est trouble, veuillez la laisser couler jusqu'à ce qu'elle redevienne limpide avant d'en faire l'utilisation. Nous vous recommandons de faire bouillir l'eau une minute à gros bouillons avant de la consommer.

Il serait important de vérifier et de bien nettoyer le filtre de chaque robinet afin que l'eau s'écoule librement. De plus, après les travaux, nous vous recommandons de purger votre réservoir d'eau chaude afin d'extraire les dépôts qui auraient pu s'y introduire.

Nous nous excusons des incon vénients que ces travaux pourraient vous occasionner et vous remercions de votre compréhension et collaboration dans ce programme d'entretien préventif.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer au numéro (450) 224-8888, poste 284 ou par courriel au voirie@ville.prevost.qc.ca.

Source : Module infrastructure